Revue de presse...

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **9 (1963)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CANTON DE BALE

PUBLICATION DES PSAUMES DE LA REFORME

Grâce au fonds national suisse de la recherche scientifique, un éditeur bâlois vient de faire paraître une édition des Psaumes de la Réforme due au travail érudit de M. Pierre Pidoux, théologien et musicien suisse.

L'origine de ces Psaumes n'est pas entièrement connue. La première édition, avec mélodies notées, date de 1539 : d'autres se sont succédées à Strasbourg, Genève et Lausanne. L'ouvrage de M. Pidoux, intitulé : « Le Psautier Huguenot » contient, outre les mélodies dues à divers auteurs, dont Théodore de Bèze, des témoignages relatifs à la composition et à l'édition des Psaumes, tous les matériaux nécessaires à une connaissance historique et musicale approfondie de l'origine du psautier.

NOMINATIONS CHEZ SANDOZ

La S.A. Sandoz, de Bâle, a nommé membre du Conseil de direction le directeur Eugen Maier et directeurs ordinaires M. Ernst Bretscher et M. Yves Dunant, jusqu'ici directeur de Sandoz à Paris. M. Alfred Rheiner a quitté son poste de membre du Conseil de direction, mais il reste membre du Conseil d'administration.

M. WILFRID BAUMGARTNER PARLE A BALE

M. Wilfrid Baumgartner, ancien gouverneur de la Banque de France et ancien ministre des finances, a parlé de l'évolution de la situation économique dans son pays, dans une conférence donnée à l'aula de l'université, sous les auspices de la Société d'économie publique et de statistique, et de la Chambre de commerce de Bâle.

L'orateur a longuement parlé du drame du franc. En 1956, la vague inflationniste atteignit son paroxysme. La balance des paiements accusait un découvert de 800 millions de dollars. Une année plus tard, ce montant atteignit le double. Des mesures s'avéraient nécessaires, mais il s'agissait de mesures à long terme auxquelles s'attela le gouvernement formé par le général de Gaulle. Le budget de l'Etat a pu être stabilisé. L'économie française est maintenant en pleine expansion, grâce à l'impulsion donnée aux exportations.

Aujourd'hui, la France est entrée dans la voie de l'intégration européenne. On assiste en même temps à un affaiblissement du dollar, qu'il ne faut pas dramatiser. Cette expansion a eu pour conséquence un accroissement des investissements, grâce aux profits accrus par l'économie. Une phase nouvelle vient de commencer, en ce sens que les investissements ont diminué. L'économie maintenant s'efforce d'appâter les consommateurs. Un autre problème se pose, celui de la surchauffe, qui est en corrélation avec la pénurie de main-d'œuvre. Cette pénurie se fait même sentir en Italie, car ce pays est lui aussi en pleine expansion. C'est là un fait important, car il a pour conséquences de provoquer des augmentations de salaires supérieures aux taux d'accroissement de la productivité.

En conclusion, l'ancien gouverneur de la Banque de France a insisté sur la nécessité de revoir les programmes d'investissement. L'expansion doit se faire dans la stabilité, dans le cadre d'une politique économique raisonnable.

CANTON DE BERNE

MORT D'UN ECRIVAIN BERNOIS

Le patoisan bernois Karl Grunder s'est éteint, dans un hôpital bernois, à l'âge de 82 ans. Natif de Mamegg, près de Biglen, Karl Grunder avait fait l'école normale et se voua à l'enseignement. Il avait été maître à l'école Pestalozzi de 1917 jusqu'à sa retraite. Il s'était fait un nom comme écrivain patoisan. Il était l'auteur de plusieurs romans et de nombreuses nouvelles adaptées au théâtre populaire. Il avait également composé des jeux musicaux populaires tels « Vreneli am Thunersee », « Heimatsang » et « D'Wybermuehli ».

LEGS GENEREUX

Mme Hélène Schiess, née Frey, bourgeoise de Herisau et Bâle, qui est décédée le 20 janvier 1962 à Spiez, a légué à la clinique des yeux à Bâle, à l'hôpital des bourgeois de Herisau et à l'asile cantonal de Liestal, une somme totale de 435.000 F. D'autres institutions d'utilité publique se sont partagé une somme de 87.000 francs.

MORT DE L'HOTELIER THEODORE WIRTH-HODEL

M. Théodore Wirth-Hodel qui, en sa qualité de propriétaire de l'hôtel Schweizerhof, à Interlaken, joua un grand rôle dans les milieux touristiques de l'Oberland bernois, vient de mourir à Interlaken à l'âge de 86 ans. Il fut l'un des fondateurs de la Société des hôteliers de cette localité et de la société de développement de la région et pendant plus de quarante ans membre du Conseil d'administration du Kursaal d'Interlaken. Propriétaire d'un grand domaine, il était également connu comme éleveur. Il était colonel dans l'armée.

EMPRUNT OBLIGATAIRE DES NATIONS-UNIES

Le Département politique fédéral communique :

Le secrétaire général des Nations-Unies vient de remettre à l'observateur permanent de la Confédération auprès de l'organisation à New-York un chèque de 65.233,33 dollars à l'ordre du Gouvernement Suisse. Ce chèque représente les intérêts et la première tranche d'amortissement de l'emprunt obligataire des Nations-Unies, souscrit par notre pays l'an dernier.

MISSION MILITAIRE SUISSE A PARIS

Le colonel-divisionnaire Primault, chef d'arme de l'aviation et des troupes de défense contre avions, et le colonel-divisionnaire Studer, du service de planification de l'état-major général, accompagnés de plusieurs collaborateurs, se sont rendus le 23 janvier pour plusieurs jours à Paris, afin de se renseigner sur les plus récents développement dans le domaine des avions de combat.

CONCOURS DE PROJETS POUR UN INSIGNE DU PREMIER AOUT

Le Comité suisse de la Fête nationale lance un concours général de projets pour un insigne du 1er août. Tous les Suisses et Suissesses, de l'intérieur ou de l'étranger, peuvent y participer. Parmi les projets envoyés, on en retiendra dix à vingt dont les auteurs seront invités à participer à un concours restreint. Les personnes que cela intéresse voudront bien s'annoncer au Secrétariat général du Comité suisse de la Fête nationale, 45, Clausiusstrasse, Zürich 6, qui leur enverra le règlement du concours, des directives sur le façonnement de l'insigne, ainsi qu'une documentation illustrée sur les insignes des années passées.

INTERETS SUISSES NATIONALISES EN REPUBLIQUE ARABE-UNIE

Les ressortissants suisses et les personnes morales dont la majorité du capital se trouve en mains suisses, qui n'ont pas encore annoncé les actions de sociétés, nationalisées en République Arabe-Unie dont elles sont propriétaires, sont invitées à demander à cet effet des questionnaires d'enquête au Département politique fédéral, division des affaires politiques, Berne.

LA SUISSE ET L'ECHEC DE BRUXELLES

On se montre peu étonné dans les milieux compétents du Palais fédéral de l'échec des négociations de Bruxelles sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. On rappelle, d'autre part, que la délégation britannique à la conférence ministérielle de l'A.E.L.E. qui a eu lieu à Genève les 18 et 19 février a présenté un rapport sur le cours de ces négociations.

L'ADHESION DE LA SUISSE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Le message attendu du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'adhésion de la Suisse au statut de l'Europe a paru en janvier. En même temps, le Conseil fédéral fait connaître le texte du statut du Conseil de l'Europe du 5 mai 1949 ainsi que la lettre du secrétaire général du Conseil de l'Europe du 17 décembre 1962. Cette lettre informe le Président de la Confédération que la Confédération helvétique remplit les conditions prévues et que le comité des ministres invite la Confédération helvétique à devenir membre du Conseil de l'Europe et à adhérer au statut du Conseil.

Le message est accompagné d'une liste des 37 conventions et accords du Conseil de l'Europe.

Le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales par un article unique d'approuver le statut du Conseil de l'Europe du 5 mai 1949 et d'autoriser le Conseil fédéral à communiquer au Conseil de l'Europe l'adhésion de la Suisse audit statut.

Dans son message le Conseil fédéral rappelle que les 11 et 12 décembre dernier, l'Assemblée fédérale a pris acte avec approbation de son rapport du 26 octobre 1962 concernant les relations de la Suisse avec le Conseil de l'Europe. Conformément à la procédure exposée à cette occasion, le Conseil fédéral a fait connaître au secrétaire général de l'organisation le vœu de la Suisse d'être invitée à devenir membre dudit Conseil. De son côté, et pour donner suite à cette démarche, le comité des ministres après avoir pris avis de l'Assemblée consultative, a adopté à l'unanimité la résolution du 17 décembre 1962 dont voici le texte :

Le Conseil des ministres :

1° Informé du fait que le Conseil fédéral de la Confédération helvétique accueillerait favorablement une invitation à devenir membre du Conseil de l'Europe ;

2° Constatant que la Confédération helvétique remplit les conditions prévues à l'article 4 du statut ;

3° Vu l'avis favorable de l'Assemblée consultative consultée conformément aux dispositions de la résolution de caractère statutaire (51) 30 a ;

1) d'inviter la Confédération helvétique à devenir membre du Conseil de l'Europe et à adhérer au statut du Conseil en conformité avec l'article 4 de ce statut,

2) de fixer à six le nombre de sièges à l'Assemblée consultative auquel la Confédération helvétique aura droit,

3) de fixer à 352.439,18 francs français le montant de sa contribution pour l'exercice financier courant calculé sur la base du budget approuvé pour 1963 et à 33 000 francs français le montant de sa contribution au fonds de roulement.

Charge le secrétaire général de porter ces décisions à la connaissance du Conseil fédéral de la Confédération helvétique et de prendre pour leur application toutes dispositions utiles.

C'est aux Chambres qu'il appartient désormais d'approuver formellement le statut du Conseil de l'Europe et d'autoriser le Conseil fédéral à notifier l'adhésion de la Suisse.

Le dépôt d'un instrument d'adhésion en mains du secrétaire général marquera l'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe, en conférant à notre pays la qualité de membre de plein droit. Cet instrument contiendra la déclaration, requise de chaque Etat membre, selon laquelle nous avons la volonté d'accepter les principes directeurs et les buts du Conseil de l'Europe, tels qu'ils sont exposés dans le préambule et à l'article 3 du statut.

Les Chambres fédérales ayant déjà exprimé leur approbation de principe à une adhésion de la Suisse,

rien ne devrait s'opposer à ce qu'elles confirment maintenant la décision qu'elles ont prise à ce sujet en décembre dernier.

En ce qui concerne la nomination des six représentants parlementaires et des six suppléants à l'assemblée consultative, il appartient également aux Chambres de les désigner ou de fixer leur mode d'élection conformément à l'article 25 du statut.

Ainsi qu'il a été fait remarquer dans le rapport du 26 octobre 1962, tout membre du Conseil de l'Europe pouvant, conformément à l'article 7 du statut, se retirer de l'organisation moyennant un court préavis, les dispositions de l'article 89, 3e alinéa, de la Constitution fédérale sur le référendum facultatif en matière de traités internationaux ne sont pas applicables.

POUR POUVOIR DISPOSER DU MOUSQUETON MODELE 31

Un certain contingent de militaires sera réarmé du fusil d'assaut en 1963 lors des services qu'ils accompliront entre le 29 avril et la mi-juillet. Nombre d'entre eux désireront participer au cours de cette période à des manifestations importantes (tir en campagne, concours d'armée, tir fédéral de Zürich). Par rapport aux autres concurrents, ils seront néanmoins désavantagés en ce sens que leur expérience du tir avec la nouvelle arme ne sera pas encore suffisante pour leur permettre d'obtenir les résultats qu'ils pourraient normalement escompter. Le chef de l'instruction de l'armée, le colonel-commandant de corps Frick vient d'édicter de nouvelles dispositions. Il s'est déclaré disposé à laisser à cette catégorie d'hommes le mousqueton modèle 31 pendant quelque temps encore après leur réarmement. Les militaires qui désirent participer à ces manifestations avec leur mousqueton modèle 31 seront annoncés sur des contrôles qui seront remis aux arsenaux. Ces militaires rendront le mousqueton jusqu'au 31 août à l'arsenal du canton de domicile. Peuvent bénéficier de ces dispositions les militaires des formations suivantes : régt. inf. mot. 2, régt. inf. 14, régt. chars 1, régt. chars 3, régt. chars 8, bat. exp. 1 (sans cp. can. ach. IV/1), bat. expl. 3, bat. drag. mot. 11, cp. pol. rte 1, cp. pol. rte 11.

Le chef de l'instruction de l'armée a en outre accordé une prolongation du délai d'inscription pour les concours d'armée au tir fédéral de Zürich, fixé à fin mars 1963, pour les unités et les corps de troupes qui seront en service cette année de janvier au début d'avril. Le délai est prolongé jusqu'au 15 avril 1963.

MIGROS ET LE LAIT

La division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique a pris le 3 janvier une décision, au sujet du recours de la coopérative Migros de Schaffhouse. La décision des autorités schaffhousoises du 20 octobre 1962 était la suivante : la vente de lait pasteurisé est autorisée dans un magasin Migros à Neuhausen, mais interdite dans les deux magasins de Schaffhouse. La division de l'agriculture maintient l'interdiction pour l'un des magasins, à proximité duquel se trouvent deux laiteries. Il autorise en revanche, dans l'intérêt des touristes, la vente du lait dans l'autre magasin pendant la période du 1er mai au 31 octobre.

Cette nouvelle décision peut encore faire l'objet d'un recours auprès du Département de l'économie publique.

Signalons encore que la Migros a reçu l'autorisation de vendre du lait à Frauenfeld, Wald et Wetzikon, à condition d'observer les mêmes prix que les laitiers. Mais Migros n'a pas respecté cette condition. Le département de l'économie publique lui avait demandé de modifier son attitude avant le 14 janvier.

UNE NOUVELLE SERIE DE TIMBRES-POSTE

En raison de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1963, des nouvelles taxes d'affranchissement des colis postaux, la Direction générale des P.T.T. a décidé d'émettre le 4 février quatre nouveaux timbres, dont les sujets sont repris des timbres de 35 c, 70 c, et 2 fr, qui ne seront plus imprimés mais resteront en vente jusqu'à épuisement des stocks. Les nouvelles valeurs de taxe sont 1 fr 30, 1 fr 70, 2 fr 20 et 2 fr 80. Voici les caractéristiques des nouveaux timbres :

1 fr 30 : Maison de l'Abbaye des Bûcherons à Bienne, papier violet, impression en brun jaune ;

1 fr 70 : Eglise Abbatiale d'Einsiedeln, papier violet, impression en violet ;

2 fr 20 : Eglise Abbatiale d'Einsiedeln, papier vert, impression en vert foncé ;

2 fr 80 : Collégiale de Bellinzone, papier chamois, impression rouge orange.

Un timbre d'oblitération spécial a été employé le jour de l'émission par le service philatélique des P.T.T., lequel a mis aussi en vente une enveloppe officielle du jour d'émission avec vignette.

EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE PREVUES POUR 1963

L'entreprise des P.T.T. se propose d'émettre en 1963 les trente timbres-poste suivants :

4 février :	
timbres de service U.N.C.S.A.T.	**2,50 c**
conférence des Nations-Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées	**200**
4 février :	
timbres-poste	**4,130**
(valeurs complémentaires pour les nouvelles taxes des colis, avec les sujets des valeurs de taxe de 35,70 et 200 c désormais inutiles)	**170 220 280**
21 mars :	
timbres de propagande	**6**
cinquantenaire de la Fédération des éclaireurs suisses	**5**

centenaire du Club Alpin Suisse	10
cinquantenaire du Chemin de Fer du Loetschberg	20
lutte contre la faim	30
centenaire de la Croix-Rouge	50
1re conférence postale internationale, Paris 1863	50

21 mars :

bloc commémoratif de la Croix-Rouge	14 × 50
	+ 100

1er juin :

timbres Pro Patria	1
Anna Heer (1863-1918), fondatrice de l'école suisse d'infirmières	5 + 5
	10 + 10
	20 + 10
symboles de l'activité de la Croix-Rouge	30 + 10
	50 + 10

1er juin :

timbre Pro Aero en souvenir de la première traversée des Alpes en avion par Oscar Bider le 13 juillet 1913 et à l'occasion du 25e anniversaire de Pro Aero. Le timbre ne sera valable que pour les vols commémoratifs du 13 juillet.	1.200

16 septembre :

timbres Europe C.E.P.T.	2,30
	50

16 septembre :

timbres Expo	4,10
(timbres de propagande en faveur de l'Exposition Nationale de 1964)	20
	50
	75

30 novembre :

timbres Pro Juventute	5,5 + 5
	10 + 10
	20 + 10
	30 + 10
	50 + 10

De plus amples informations au sujet des nouvelles émissions seront publiées quatre à cinq semaines avant la parution des timbres.

En outre, une nouvelle série de cartes postales à 10 c avec image paraîtra probablement au printemps.

LE CLUB SUISSE DE FEMMES ALPINISTES SUR LE PROBLEME DU SUREQUIPEMENT ALPIN

La conférence des présidentes du Club suisse de femmes alpinistes, réunie à Berne sous la présidence de Mme C. Niquille (Fribourg), s'est penchée sur le problème du suréquipement alpin.

Elle reste fermement opposée à tout ce qui pourrait porter atteinte à la grandeur de l'Alpe, soutient les efforts des ligues suisses contre le bruit et pour la protection de la nature, partage les craintes du Club alpin suisse touchant le danger croissant de l'exploitation et de la profanation de notre territoire alpin.

Elle se rallie néanmoins au compromis proposé par le Conseil fédéral dans le projet de loi fédérale modifiant la loi sur la navigation aérienne, qui tient compte, dans une mesure équitable, des aspects contradictoires de cet épineux problème.

Elle pense que les places d'atterrissage autorisées devraient être désignées d'entente avec les milieux alpins intéressés.

LA NECESSITE D'ATTENUER LA SUREXPANSION ECONOMIQUE

On communique officiellement : La Délégation des finances et des affaires économiques du Conseil fédéral a tenu une nouvelle conférence avec diverses organisations sur la nécessité d'atténuer la surexpansion économique. Y assistaient, d'une part, le conseiller fédéral Schaffner, chef du Département de l'économie publique, qui présidait, le conseiller fédéral Wahlen, chef du Département politique, et le conseiller fédéral Bonvin, chef du Département des finances et des douanes. D'autre part, les délégués des groupements suivants : Fédération des sociétés suisses d'employés, Communauté d'action nationale des salariés, Fédération ouvrière suisse des métiers, Association suisse des syndicats évangéliques et Union suisse des syndicats autonomes.

Dans ce cas aussi, il s'agissait en premier lieu de procéder à un échange de vues sur les multiples problèmes que soulève la surchauffe économique. Empreints de franchise, les débats prirent un tour positif.

Une autre discussion a eu lieu le 26 janvier avec l'Union centrale des associations patronales suisses, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union suisse des paysans.

LA SUISSE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil fédéral, comme nous l'avons déjà brièvement annoncé, a approuvé le message qu'il adresse aux Chambres fédérales pour leur demander de ratifier l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe. C'est la suite logique de l'approbation par le Conseil National et le Conseil des Etats, en décembre dernier, du rapport du Conseil fédéral sur les relations de la Suisse avec le Conseil de l'Europe. Comme le dit ce rapport, le Conseil de l'Europe est devenu un lieu important de rencontres entre les six pays du traité de Rome et les

Suite page 19.

(*Suite de la page 14*)

autres états membres du Conseil. Il est le lieu où les états peuvent exposer, discuter et chercher à résoudre en commun leurs problèmes au niveau des ministres et à celui des parlementaires, le lieu où des relations personnelles utiles peuvent se nouer.

Le Gouvernement fédéral pense que la tâche que remplit le Conseil de l'Europe peut être favorable à notre pays dans ses négociations en vue d'une association avec le Marché Commun. Ainsi que le dit le Conseil fédéral dans son rapport du 26 octobre dernier, l'adhésion de la Suisse à l'organisation de Strasbourg n'implique aucun changement d'orientation de notre part ou une application moins stricte de notre politique de neutralité. Elle est conforme à l'évolution constatée dans les activités du Conseil de l'Europe, devenu la seule organisation exclusivement européenne qui, à l'exception des problèmes de défense nationale, traite de toutes les questions intéressant notre continent.

Précisons que l'article unique soumis au vote des Chambres fédérales a la teneur suivante :

« Le statut du Conseil de l'Europe du 5 mai 1949 est approuvé. Le Conseil fédéral est autorisé à communiquer au Conseil de l'Europe l'adhésion de la Confédération au dit statut. »

ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE

Le Conseil fédéral a confirmé dans leurs fonctions, pour une nouvelle période administrative, les membres suivants du corps enseignant : MM. Eugen Buehler, professeur ordinaire d'économie politique, de sciences financières et de statistique, Walter Haelg, professeur ordinaire de technique des réacteurs, Alfred Huber, professeur de mathématiques supérieures, Jacques Schader, professeur ordinaire d'architecture, Max Stahel, professeur ordinaire de construction des chemins de fer et des routes, Bruno Thuerlimann, professeur ordinaire de statique appliquée et de construction des bâtiments et des ponts, Georg Epprecht, professeur ordinaire d'électricité technique et de haute fréquence, Hans Hess, professeur extraordinaire de dessin et de théorie des couleurs, H. Bernhard Hoesli, professeur extraordinaire de composition architecturale, Heinz Kern, professeur extraordinaire de cryptogamie et de pathologie végétale, Fritz Ruch, professeur extraordinaire de botanique générale, en particulier de cytologie, Ezio dal Vesco, professeur assistant de géologie, Konrad Voss, citoyen allemand, professeur assistant de mathématiques supérieures.

En outre, le Conseil fédéral a nommé aux fonctions désignées ci-après, avec effet au 1er avril 1963, MM. Marc Gruenenfelder, docteur ès sciences naturelles, actuellement privat-docent et conservateur à l'Ecole polytechnique fédérale, comme professeur assistant de pétrographie, et Alfred Schuerch, docteur ès sciences techniques et assistant constructeur à l'Ecole polytechnique fédérale, comme professeur assistant de chimie agricole spéciale.

Le Conseil fédéral enfin a décidé de mettre à la retraite, avec effet au 1er octobre 1963, date à laquelle il aura atteint la limite d'âge, M. B. Bagdasarjanz, professeur ordinaire de constructions et de transports forestiers.

CAISSE SUISSE DE VOYAGE

Réunis à Berne sous la présidence du professeur W. Hunziker, les membres du conseil d'administration de la Caisse de voyage ont approuvé le rapport de la direction relatif à l'action des vacances familiales en 1962 ainsi que le programme d'activité et le budget pour 1963.

L'aide de vacances en faveur des familles nombreuses a eu en 1962 un même succès qu'au cours des années précédentes. 244 familles, avec leurs 1.097 enfants, ont appris à connaître pendant quinze jours, et pour la première fois de leur vie, la joie des vacances passées en commun. Les moyens indispensables à la réalisation de cette aide de vacances ont été trouvés grâce aux souscriptions des employeurs, des syndicats d'employés et d'ouvriers et des coopératives de consommation ainsi qu'aux contributions volontaires des membres de la Caisse de voyage et à la participation de la Caisse elle-même. Il a en outre été possible de procurer des séjours de vacances gratuites en hôtel ou en chalet à 42 couples et à 35 personnes seules. Les bénéficiaires ont été placés, pour la plus grande partie, au village de vacances de la Caisse de voyage à Albonago, près de Lugano, village qui sera achevé en 1963 par la construction d'un centre culturel, d'une piscine et de places de jeux.

La campagne des logements de vacances à prix réduit a pour but de fournir aux membres de la Caisse des appartements à des prix avantageux en donnant la préférence aux familles nombreuses ne disposant que de moyens limités. Les cent logements qui sont actuellement à la disposition de cette campagne ont été occupés par 1.064 familles avec leurs 2.185 enfants. Le service de renseignements de vacances, qui dispose d'une centrale de prospectus bien aménagée, a pour tâche essentielle de procurer — avec l'aide du guide de vacances et d'une liste spéciale publiée périodiquement — des logements de vacances aux familles intéressées, au nombre de 30.000 en 1962.

Le conseil d'administration a discuté des possibilités d'aménagement de la parcelle de terrain dont la Caisse de voyage dispose à Leysin. Il est prévu d'y construire un nouveau village de vacances après l'achèvement de celui d'Albonago.

CANTON DE FRIBOURG

POUR LE SUFFRAGE FEMININ DANS LE CANTON DE FRIBOURG

L'Assemblée constitutive de l'association pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes dans le canton de Fribourg s'est tenue à Morat, sous la présidence du conseiller national et préfet Fritz Herren. Un comité a été formé. Au nom de l'association cantonale, Mlle Probst a exprimé l'espoir que le suffrage féminin obtiendrait le même succès en matière politique qu'en matière ecclésiastique. C'est en effet à la quasi-unanimité que le droit de vote fut reconnu aux Fribourgeoises dans les affaires des Eglises.

CANTON DE GENEVE

« MONTRES ET BIJOUX » PREND UN NOUVEL ESSOR

Une importante réforme des statuts et du règlement d'admission de l'association de « Montres et Bijoux » vient d'être menée à chef et va permettre à cette organisation d'élargir à la fois son champ d'activité et le cercle de ses adhérents. Désormais, l'exposition de « Montres et Bijoux » se tiendra chaque année non seulement à Genève, mais encore dans d'autres cités suisses et étrangères.

Ainsi, cette année, après sa traditionnelle présentation genevoise, l'exposition de « Montres et Bijoux » se déplacera pour la première fois dans une autre grande ville de notre pays — probablement en Suisse alémanique — avant d'aller s'installer pour quelques jours en Italie, très vraisemblablement dans une ville que son développement économique récent a rendu célèbre.

D'autre part, au terme du règlement d'admission qui vient d'être mis sur pied, les membres des sections de la fédération horlogère suisse et tous les fabricants suisses de bijouterie, de joaillerie et d'orfèvrerie pourront désormais faire partie de l'association au même titre que les membres fondateurs et les sociétaires actuels, seules les créations originales sur le plan esthétique ou technique qui n'auront pas fait l'objet d'une présentation antérieure seront admises à l'exposition.

EN 1963, LE CONCOURS DE GENEVE AURA 25 ANS

Le prochain concours international d'exécution musicale de Genève aura lieu du 21 septembre au 5 octobre 1963 et marquera le 25e anniversaire de sa fondation. Il portera sur les branches suivantes : chant, piano, violon, hautbois et clarinette.

Peuvent y participer les jeunes artistes de tous les pays, âgés de moins de 30 ans (pour les chanteurs hommes : moins de 32 ans). Le montant total des prix s'élève à 37 500 francs suisses. Douze prix du Jubilé, de 1 000 francs suisses chacun, seront obligatoirement décernés, auxquels s'ajoutent encore d'autres prix spéciaux pour diverses catégories. Le concours est organisé en collaboration avec la société suisse de Radio-Télévision, programme romand, studio de Genève, et l'Orchestre de la Suisse Romande.

Les prospectus en quatre langues différentes contenant le règlement et le programme viennent de paraître. Ils seront expédiés gratuitement à ceux qui en feront la demande au Secrétariat du concours, Conservatoire de musique de Genève. La liste des jurés, tous maîtres éminents, sera publiée à fin mars. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 juillet 1963.

A GENEVE DES ELEVES FONT LA « GUERRE DES BOUTONS » AU DEPARTEMENT

A la suite de l'interdiction faite aux jeunes de moins de 16 ans à Genève de voir le film « La guerre des boutons », des élèves de l'école de commerce, du collège de Genève et du collège ont envoyé au Département de l'instruction publique quantités d'enveloppes contenant un bouton et une feuille avec le nom de l'élève. Le Département a reçu plus d'une centaine de ces lettres. Le Département n'en modifiera pas pour autant sa décision. Les élèves, eux, disent que si l'interdiction n'est pas rapportée, ils continueront leur action.

***

Une première interdiction faite à Genève aux enfants de moins de 16 ans de voir le film « La guerre des boutons » d'Yves Robert, avait amené le loueur de ce film à déposer un recours contre cette interdiction. A la suite de ce recours, une commission du Département genevois de l'instruction publique, après avoir vu le film, a maintenu la décision première, estimant que, si le film ne contenait rien de contraire à la morale des enfants, il y avait néanmoins quelques « mots grossiers ».

Le loueur du film, qui regrette que celui-ci ait été interdit au moment des fêtes de fin d'année aux moins de 16 ans, a déposé un deuxième recours.

PROJET DE LOI A GENEVE SUR L'ESTIMATION DE LA VALEUR FISCALE DES IMMEUBLES

La commission du Grand Conseil de Genève, chargée d'examiner le projet de loi prorogeant la durée de validité actuellement en cours des estimations de la valeur fiscale des immeubles visés par la loi générale sur les contributions publiques, recommande d'approuver ce projet, lequel porte à fin décembre 1963 *la valeur actuelle des immeubles tout en la majorant de* 15 % *pour la perception de l'impôt sur la fortune nette ou le capital et de l'impôt immobilier complémentaire. D'autre part, le produit desdits immeubles est majoré pour l'impôt sur le revenu net de* 15 % *pour les immeubles acquis avant le* 1er *janvier* 1955 *et de* 10 % *pour les immeubles acquis après cette date. Le projet prévoit que les immeubles dont l'estimation a déjà été modifiée ou ceux estimés après le* 1er *janvier* 1958, *échappent à cette augmentation.*

UN CHEQUE DE PLUS D'UN MILLION DE FRANCS A LA LIGUE DES CROIX-ROUGES

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés à Genève, M. Félix Schnyder, haut-commissaire, a remis à M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue, un chèque de plus d'un million de francs suisses, comme contribution à l'opération de secours de grande envergure entreprise dans les régions frontières d'Algérie où vivent, depuis leur rapatriement, l'été dernier, la grande majorité des réfugiés précédemment au Maroc et en Tunisie.

A PROPOS DU FILM « TU NE TUERAS POINT »

Parmi les objets que le Grand Conseil sera appelé à étudier figure le rapport de la commission chargée d'examiner une résolution concernant le film « Tu ne tueras point ». Cette résolution demandait au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du ministère public fédéral pour que les « dispositions d'exclusivisme », prises par celui-ci à l'encontre de ce film qui devait être projeté à Genève à l'occasion des Rencontres Internationales, soient rapportées. Le Grand Conseil a assisté à la projection du film le 28 novembre. La commission du Grand Conseil a appris entre-temps que le ministère public fédéral, revenant sur sa première opinion, avait décidé de ne plus soulever d'objections à l'importation du film en Suisse.

A la suite de ces faits, la commission a modifié la résolution initiale en émettant quelques considérations, à savoir notamment que le film, dont la bienfacture n'est pas contestée, ne justifie pas une interdiction, car il ne porte nullement atteinte à nos institutions ni à l'ordre moral. La commission formule le vœu qu'à l'avenir le ministère public fédéral prenne clairement la responsabilité d'autoriser ou d'interdire un film, une telle décision supposant en tout cas que le film a été vu au préalable par cet organisme. Les Rencontres Internationales bénéficiant de l'appui des Autorités genevoises doivent pouvoir, à l'occasion de leurs manifestations, compter sur une liberté académique absolue, principe s'inscrivant d'ailleurs dans celui, plus général, de la liberté d'expression.

La commission propose au Grand Conseil d'approuver sa résolution modifiée et qui constate que le Grand Conseil, après avoir assisté à la projection du film « Tu ne tueras point » : 1) marque son étonnement que le ministère public fédéral ait dressé des obstacles à son importation en Suisse ; 2) prend acte que le ministère public fédéral a maintenant retiré ses objections ; 3) émet le vœu que la liberté d'expression soit pleinement assurée, notamment dans le cadre des « Rencontres Internationales ».

POUR LES « SEMAINES FRANÇAISES » DU 16 FEVRIER AU 10 MARS

Le consulat général de France à Genève a convié, en son siège, les représentants de la presse pour une orientation sur les manifestations commerciales, artistiques et culturelles qui seront organisées pour les « Semaines Françaises », dans plusieurs villes de Suisse, et notamment à Genève, et qui ont débuté le 16 février, pour prendre fin le 10 mars.

M. de Boyer de Sainte-Suzanne, consul général de France à Genève, salua les diverses personnalités venues de l'ambassade à Berne, des milieux français de Genève, et remercia la presse.

Puis, M. Serge de Tschaikowsky, conseiller commercial à Berne, qui était accompagné de M. Grossin, attaché de l'information, remercia les personnes qui depuis plus d'un an travaillent à mettre sur pied le programme de ces semaines françaises, en particulier M. Estrade, consul général adjoint et président du comité d'organisation, les autorités municipales et cantonales, la chambre de commerce française pour la Suisse en la personne de son président M. Henry Sillon, et de son directeur M. Gros-Lovery. Il remercia les associations de rues et de quartiers, les commerçants et les magasins pour l'aide qu'ils apportent à ces semaines françaises.

M. de Tschaikowsky donna des précisions au sujet des manifestations organisées par les services commerciaux de l'ambassade, avec le concours du centre national du commerce extérieur à Paris, du comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger et de la société pour la promotion de l'exportation des produits agricoles. Ces semaines tendront à présenter en quelque sorte le visage de la France. Elles comprendront des dégustations, qui permettront de savourer des produits français, des manifestations diverses : sportives, populaires avec groupes folkloriques, des représentations de théâtre, des concerts, des conférences d'ordre scientifique et sur la recherche spatiale notamment. Plusieurs manifestations seront consacrées à la technologie française. Il y aura une présentation d'avions, voire de prototypes, en vol et au sol, à l'aéroport de Cointrin, une soirée de gala de la haute-couture, avec quinze maisons de la couture parisienne, au profit de la fondation du village Pestalozzi. Enfin, dans des wagons-restaurants entre Genève-Lausanne et Zurich, des jeunes filles en costumes régionaux serviront des menus français.

De son côté, M. Besombes, directeur de la Radio-Télévision française à Genève, a parlé des émissions qui, par voie d'échanges mutuels, seront données avec Radio-Genève et Lausanne ainsi qu'avec la Télévision romande et suisse alémanique.

Notons encore, parmi les personnalités présentes à ce cocktail de presse, M. Jean Malche, pour l'Union genevoise des éditeurs de journaux, les présidents des différentes associations de presse, le directeur du « Journal Français », M. Fournier-Marcigny, et du côté du consulat général à Genève, MM. de Fontanes et Balent, consuls.

Ajoutons que le cercle de la presse et des amitiés étrangères de Genève a reçu, au « Richemond », son excellence M. Philippe Baudet, ambassadeur de France en Suisse, à un dîner que présidait M. Raymond Deonna, et au cours duquel l'ambassadeur de France traita de « Quelques aspects des rapports franco-suisses ».

CANTON DE LUCERNE

UNE « PREMIERE » SUISSE AU THEATRE DE LUCERNE

Le théâtre municipal de Lucerne a présenté en « Première » suisse « Marie-Octobre », pièce en deux parties, de Julien Duvivier, Henri Jeanson et Jacques Robert, mise en scène par Niklaus Gessner. Cette pièce relate l'histoire d'un groupe de combat de la résistance fran-

çaise dont les membres apprirent, quinze ans après la fin de la guerre, que l'un des leurs les avait trahis en 1944 auprès de la Gestapo.

POUR UN MUSEE D'ETHNOLOGIE EN PLEIN AIR

M. E. Laur, directeur de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et M. M. Gschwend, chef des études de la Maison Paysanne, à Bâle, ont récemment lancé, dans le bulletin de la protection de la nature et du paysage, l'idée d'un musée en plein air d'ethnologie, sur le plan suisse. Le directeur des études lucernoises de la Maison Paysanne, M. Ernst Brunner, a donné une conférence de presse, pour indiquer que le canton de Lucerne posait sa candidature pour un tel musée.

Le Conseil d'Etat du canton de Lucerne se félicite de l'initiative des milieux intéressés. La commune de Horw serait disposée à céder sur son territoire un terrain suffisamment grand. On pourrait également prévoir le Lindenberg dans le Seetalt. Les environs de la ville touristique qu'est Lucerne conviendraient en tout cas particulièrement bien pour un tel musée en plein air. Il y a deux ans déjà environ, un terrain avait été prévu dans les environs de Lucerne à cette intention.

Selon les explications de M. Ernst Brunner, on pourrait construire sur ce terrain 30 à 50 fermes de types divers, avec bâtiments d'exploitation et jardins, contenant le mobilier, les outils et machines, les véhicules et les charrues de diverses époques. On pourrait également y employer des agriculteurs dont les exploitations sont en voie de disparition.

Les initiateurs prévoient, sans compter le coût du terrain, une dépense de quelque 15 millions de francs et des frais annuels d'exploitation de 600 000 francs en chiffres ronds.

FRESQUES DE VALEUR

Lors de la démolition d'une demeure patricienne à Seeburg, près de Lucerne, on a découvert derrière un revêtement de bois des fresques héraldiques de valeur. Les couleurs sont encore très lumineuses. On espère pouvoir les conserver et les exposer au musée historique de Lucerne.

CANTON DE NEUCHATEL

MORT DU PEINTRE F. MAIRE

L'artiste neuchâtelois Ferdinand Maire est mort brusquement au volant de sa voiture, alors qu'il se trouvait en compagnie de son épouse et de son jeune fils. Ils se trouvaient dans les Alpes vaudoises.

Né en 1902 à Zurich, il avait suivi l'école d'art de cette ville avant d'entrer à l'école des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds. Affichiste de talent, peintre estimé, il avait exposé avec un grand succès en Suisse et à l'étranger. On lui doit également des tapisseries remarquables. Il avait été appelé à décorer de nombreux bâtiments publics.

DONS

Un industriel neuchâtelois, M. Jean-Victor Degoumois, a fait plusieurs dons importants à l'occasion du 75e anniversaire de la création de son entreprise. C'est ainsi que 15 000 francs vont à l'Institut de Physique de l'Université de Neuchâtel, 5 000 francs à l'Ecole de Mécanique de cette ville et 5 000 francs à une institution récemment créée pour venir en aide aux buveurs.

ANNIVERSAIRE EXCEPTIONNEL

Un anniversaire sans doute unique a été célébré à Saint-Aubin (N.E.) où les époux Charles Burgat-Maccabez ont fêté le 75e anniversaire de leur mariage. Mme Burgat est âgée de 98 ans, son époux de 97 ans.

LE PLUS VIEUX COUPLE DE SUISSE

Les autorités communales et la population de Saint-Aubin, en pays neuchâtelois, ont fêté le plus vieux couple de Suisse, M. et Mme Charles Burgat-Maccabez, qui fêtaient le 75e anniversaire de leur mariage. Le conseil communal incorporé s'est rendu auprès des deux vieux époux, âgés respectivement de 97 et 98 ans, et leur a présenté les vœux de toute la commune. Un concert a été donné en l'honneur des deux vieillards.

A L'UNIVERSITE DE NEUCHATEL

M. Claude Zangger, de Saint-Blaise, docteur ès sciences, a été nommé par le Conseil d'Etat professeur extraordinaire de physique nucléaire à l'université de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat a nommé également M. Eric Jeaneret, docteur ès sciences, d'Hauterive, en qualité de chargé de cours de physique générale à la faculté des sciences.

DECES DE M. EDMOND GUYOT PROFESSEUR A L'UNIVERSITE ET ANCIEN DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

M. Edmond Guyot, professeur à l'Université de Neuchâtel et ancien directeur de l'observatoire cantonal, est décédé dans sa 63e année. Docteur ès sciences mathématiques, le défunt enseignait depuis 1929 l'astronomie à la faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel dont il fut le doyen à deux reprises. Il dirigea l'observatoire cantonal neuchâtelois de 1935 à 1955. Il donnait également des cours d'astronomie appliquée à la chronométrie au laboratoire suisse de recherches horlogères. Ses nombreux travaux scientifiques lui valurent de recevoir en 1956 la médaille de l'association française pour l'avancement des sciences.

Le professeur Guyot contribua beaucoup aux recherches scientifiques horlogères. Il était enfin l'auteur d'un « Dictionnaire des termes utilisés dans la mesure du temps » et d'une « Histoire de la détermination des longitudes ». Il était membre de la commission géodésique suisse.

LE MUSEE D'HORLOGERIE DU LOCLE

Le musée d'horlogerie du Locle au château des Monts s'enrichit chaque année de quelques pièces de valeur. Les plus récentes : une horloge à crémaillère, une châtelaine anglaise baroque, une pendulette de voyage empire, une horloge astronomique de table datée Agsburg 1620, deux montres émail, l'une de Huaud de Puisne, de 1680, l'autre, un pendentif, de 1620 environ, orné de scènes de la vie de la Sainte Famille. Au centre la nativité du Christ, sur le pourtour les médaillons des apôtres : c'est la célèbre « montre aux apôtres ».

Un cinéaste, M. André Paratte, tourne d'autre part un film sur les automates légués par Maurice Sandoz au château des Monts. Ce film permettra de voir les mécanismes et donnera ainsi quelque repos aux automates qui, à fonctionner trop souvent, s'useraient trop vite.

LA SOLUTION DU PROBLEME DES LOISIRS PAR LE SPORT

MM. André Sandoz et Henri Jacquet, ainsi que MM. Maurice Payot et Pingeon, respectivement présidents et chanceliers des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, et les dirigeants sportifs des Montagnes Neuchâteloises, ont brossé, à l'intention de la presse, un tableau des efforts accomplis ces dernières années et des projets en voie de réalisation pour résoudre dans la région le problème des loisirs par le sport.

Certes, ce problème ne se limita pas aux sports. La culture et les arts y occupent une place essentielle. Toutefois, les activités sportives sont indispensables pour assurer un développement physique, sain et harmonieux, de la jeunesse. D'autre part, les efforts accomplis dans le domaine du sport se répercutent sur les activités touristiques qu'ils favorisent.

Conscientes de ces réalités, les Montagnes Neuchâteloises ont dès 1952 — dix ans environ après une période de crises qui les avait conduites au bord de la faillite — appliqué un vaste plan d'équipement dans les secteurs scolaire, culturel et sportif. Ainsi, il y a maintenant onze ans, La Chaux-de-Fonds décidait la construction d'une piscine qui, depuis lors, a véritablement transformé la saison estivale de la métropole de l'horlogerie.

Aujourd'hui, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, qui comptent une population globale de soixante mille habitants, et couvrent une superficie de trois cent mille mètres carrés, possèdent des piscines, deux grands bassins de natation réglementaires et deux autres réservés aux enfants, deux patinoires. La métropole de l'horlogerie dispose en plus d'un centre sportif, qui groupe plusieurs stades consacrés au football, à l'athlétisme, au cyclisme, à la gymnastique. Les deux villes comptent encore quelque vingt terrains de football, handball, basket, treize salles de gymnastique, dont dix à La Chaux-de-Fonds, des terrains de tennis, des salles d'escrime, trois manèges.

La Chaux-de-Fonds termine également la construction d'un pavillon des sports, qui sera réservé aux exercices individuels et compétitifs. Elle possède de plus un aérodrome, avec piste bétonnée de 800 m.

Faut-il encore rappeler que les Montagnes Neuchâteloises sont un véritable paradis pour le touriste pédestre (250 km. de chemins), le skieur et l'amateur de sport équestre, qui peuvent sillonner le pays à travers pâturages et forêts, de sommets de 1.600 mètres au Doubs mille mètres plus bas.

CANTON DE SAINT-GALL

PREMIERE ETAPE VERS LE SUFFRAGE FEMININ A SAINT-GALL

Un comité d'action s'est constitué dans le canton de Saint-Gall pour soutenir, en vue de la votation du 3 février, le projet prévoyant l'éligibilité des femmes dans les tribunaux, les commissions scolaires et les conseils de paroisse. Ce comité comprend des représentants de tous les partis (conservateur, radical, socialiste et indépendant).

CANTON DE SCHAFFHOUSE

LA POLICE CONFISQUE DU LAIT DANS UN MAGASIN MIGROS

Au matin du 27 décembre, la police de Schaffhouse a fait une « descente » dans les deux magasins Migros de cette ville et y a saisi tous les berlingots de lait pasteurisé mis en vente. L'interdiction de vendre du lait pasteurisé fut notifiée à Migros, conformément aux dispositions qui règlementent la vente de ce liquide à proximité des laiteries.

La coopérative Migros avait sollicité au printemps déjà l'autorisation de vendre du lait. Les autorités locales ne répondirent même pas à cette requête. En septembre, la vente débuta sans autorisation. C'est alors que parvint la réponse à la requête déposée au printemps : elle était négative. Le gérant de Migros fut condamné à une amende de 200 frs. Il fit recours contre cette décision et poursuivit la vente jusqu'à l'intervention de la police. Le 27 décembre, le lait confisqué fut distribué gratuitement par la police à l'Armée du Salut et à l'asile de vieillards de Schaffhouse. Pour leur part, les deux magasins Migros firent don gracieusement à leurs clients de la livraison arrivée dans la matinée.

Les responsables de la coopérative Migros expliquent leur attitude en rappelant qu'ils ne cessent de lutter pour la vente libre du lait pasteurisé, et qu'ils espèrent par de telles campagnes obtenir une nouvelle décision des autorités fédérales. Alors que les associations artisanales redoutent une diminution du gain des laitiers, Migros est au contraire d'avis que la multiplication des points de vente entraînerait un accroissement de la consommation de lait, denrée qui existe à profusion.

MORT D'UN GEOLOGUE CONNU

On apprend le décès, survenu à Neuhausen, de M. Jakob Huebscher, géologue, à l'âge de 80 ans. Le défunt avait étudié aux universités de Bâle et de Neuchâtel. Il avait enseigné la géologie au gymnase de Neuhausen, de 1912 à 1948. Jakob Huebscher s'était spécialisé dans la recherche des sources d'eau. Il était l'auteur de diverses publications. En 1959, la commune de Neuhausen lui avait décerné la bourgeoisie d'honneur.

CANTON DU TESSIN

LE VIEUX CHENE DE GARIBALDI EST TOMBE DANS LE LAC

Le vieux chêne séculaire de Garibaldi qui ombrageait les rives, à proximité de l'ancienne villa « Sabbionelli », est tombé dans le lac Majeur.

Planté par Giuseppe Garibaldi, à l'occasion de sa visite en cette villa où étaient hospitalisés ses soldats blessés lors de la bataille de Luino, le 13 août 1848, le vieux chêne commémorait le souvenir de la lutte pour l'unité de l'Italie.

TROIS MILLE LITRES DE « VALPOLICELLA » DANS LA RUE

Un camion d'une maison de vins de Chiasso se dirigeait vers cette dernière localité quand, pour une cause indéterminée, son chargement tomba sur la chaussée. Il s'agissait de six fûts de vin « Valpolicella », d'une contenance globale de trois mille litres. Les tonneaux éclatèrent et la bonne marchandise se transforma en ruisseau, donnant momentanément à la chaussée un aspect « sanglant » d'où émanait, toutefois, une agréable odeur de vin. Un des fûts tomba sur une voiture parquée dans la rue, provoquant quelques dommages sérieux.

LES PROBLEMES FINANCIERS DE LUGANO

La municipalité de Lugano a conclu un accord avec le « Front Unique du Personnel » pour l'adaptation aux exigences actuelles des salaires versés aux employés municipaux, au personnel des entreprises municipales, aux instituteurs des écoles primaires, maternelles et de l'école professionnelle de la ville, et pour l'introduction de la semaine de cinq jours. La municipalité a proposé simultanément la suppression de certaines fonctions et la création d'autres charges dans les sections technique et hospitalière. En effet, le bureau technique de la ville est actuellement surchargé de travail par suite du développement exceptionnel de l'activité dans le secteur du bâtiment. Cette activité s'accroîtra encore si le plan de subdivision de la ville en « zones » (azzonamento), proposé par le bureau technique, est approuvé par le conseil communal. On envisage notamment de désigner un vice-directeur technique auquel serait confiée la réalisation du centre d'incinération des ordures et des installations d'épurations des eaux.

Une autre proposition importante a encore été avancée : la promotion d'infirmiers spécialisés dans certaines sections de l'hôpital, et la nomination définitive d'un groupe de techniciennes en radiologie.

Toutes ces propositions seront prochainement discutées par le Conseil communal. Leur réalisation entraînerait une dépense globale, annuelle de 12 millions fr., soit près de 2 millions de plus que prévus dans les comptes établis au premier janvier 1962.

CANTON DU VALAIS

LA CANDIDATURE DU VALAIS POUR LES JEUX OLYMPIQUES

A Sion a eu lieu l'Assemblée constitutive de l'association en vue de l'organisation éventuelle des dixièmes Jeux Olympiques d'hiver de 1968, pour lesquels une candidature valaisanne a été déposée.

Cette assemblée, placée sous la présidence de M. Bernard de Torrenté, conseiller communal à Sion, a adopté les statuts et mis en place les organes de la société.

L'association est formée des communes de Sion, Montana, Randogne, Chermignon, Lens, Icogne, Sierre, Bagnes, ainsi que de plusieurs sociétés de développement et autres associations cantonales.

Tous les partenaires, à l'exception d'un seul, étaient habilités à signer.

D'autres communes telles que Vex, Nendaz, Heremence, Les Agettes, Chamoson, ainsi que la société des industriels, ont déjà répondu favorablement à la demande de la commune de Sion et soumettront prochainement à leurs organes les propositions utiles pour entrer dans l'Association.

Cette dernière sollicite l'appui de toutes les communes, sociétés sportives, touristiques et économiques, appui nécessaire pour que cette candidature soit celle de l'ensemble du canton.

La présidence de l'association a été confiée à M. Emile Imesch, Président de la ville de Sion.

L'EPAVE DE L'APPAREIL DE L'AVIATEUR PHILIPPE RAMENEE EN PLAINE

En raison des intempéries et des fortes chutes de neige de ces temps derniers, c'est, il y a une quinzaine de jours seulement, qu'il a été possible à une équipe de pilotes des glaciers de se rendre sur les lieux de l'accident dont fut victime, le 17 décembre dernier, l'aviateur jurassien Rodolphe Philippe, dont l'aventure extraordinaire dans les Alpes valaisannes défraya la chronique. L'épave de l'appareil a pu être

ramenée sans encombre à Sion par la voie des airs. La machine, qui était plantée dans plusieurs mètres de neige à 2.800 mètres d'altitude, sur le versant méridional du Grand-Saint-Bernard, a subi d'appréciables dégâts.

DANS LA PRESSE

Le journal valaisan « Le Valais Agricole » a fêté au mois de janvier le 60e anniversaire de son existence. Il détient un record peu commun dans la presse suisse, celui de n'avoir connu durant ses soixante ans d'existence que deux rédacteurs seulement, son fondateur, M. François Giroud, et le Dr Henry Wuilloud, qui rédige ce bi-hebdomadaire depuis cinquante ans.

NOUVEAU CODE DE PROCEDURE PENALE

Les 12 et 13 janvier, les citoyens valaisans se sont rendus aux urnes pour donner leur avis sur le nouveau code de procédure pénale. L'ancien code date, en effet, de 1848 et contient de nombreux articles désuets. L'une des principales innovations du code nouveau est le remplacement des quelque 20 procureurs actuels par un ministère public n'ayant que trois représentants régionaux, l'un pour le Haut-Valais, un autre pour le Centre et le troisième pour le Bas-Valais.

Le rêve de nombreux juristes d'installer un ministère public unique avec siège à Sion n'a pu être réalisé pour l'instant en raison de l'esprit régionaliste de nombreux citoyens. Outre cette question de ministère public, le nouveau code renforce les compétences du juge instructeur et les moyens de défense des prévenus. Il revoit plusieurs problèmes touchant l'établissement de la preuve, le secret de l'instruction et l'organisation de la police judiciaire.

Si tous les partis politiques paraissent acquis au nouveau code, une certaine réticence s'est manifestée cependant, ces derniers temps en Valais, notamment dans les milieux juridiques.

CONFERENCE FEDERALE DU TIR A SIERRE

La conférence fédérale du tir à Sierre a examiné l'activité des tireurs suisses hors service de toutes les parties de la Suisse en 1962 et dont l'importance est si grande pour la défense du pays. Quelque 250 millions de francs sont actuellement investis dans les places de tir en Suisse, qui ont abrité l'année dernière les tirs obligatoires à 300 mètres de 429.963 tireurs appartenant à 3.960 sociétés. Le principal contingent de tireurs se recrute parmi les carabiniers, alors que 85.743 hommes ont effectué les tirs obligatoires au moyen du fusil d'assaut. Sur l'ensemble des tireurs du programme fédéral, seuls 2.906 n'ont pas satisfait aux exigences minima. Dans 799 sociétés, l'exercice obligatoire au pistolet à 50 m. a été réalisé par 22.373 tireurs, alors que 196.404 hommes appartenant à 3.636 sociétés ont effectué les tirs fédéraux facultatifs à 300 m. et 18.790 hommes appartenant à 797 sociétés ont effectué cet exercice au pistolet à 50 m. Pour l'année 1962, on compte qu'une moyenne de 46 coups ont été tirés au fusil et 172 au pistolet.

L'accent a été également mis en 1962 sur la formation des jeunes tireurs. Les cours ont connu un développement réjouissant. On en a compté 1.607 auxquels ont participé 39.136 jeunes tireurs, tandis que 2.312 jeunes gens ont participé aux 41 coups de tirs au petit calibre.

La conférence annuelle du tir s'est occupée d'une série de problèmes actuels. M. Schatz, chef du service juridique de l'assurance militaire fédérale, a fait un exposé sur les efforts en vue de l'amélioration de la protection des tireurs. Il a lancé un appel aux sociétés de tir afin qu'elles fassent preuve de plus grande prudence lors des exercices de tir. Un autre exposé a été fait par M. Zeugin, chef du service juridique de l'état-major du groupe de l'instruction du Département militaire fédéral, sur les délits commis au cours de l'année. Le fait que sur 253.000 tireurs seuls 46 délits ont fait l'objet d'un examen en 1962, prouve la discipline des tireurs suisses.

Le major Fritz Troehler, administrateur du dépôt fédéral de munition à Thoune, a donné un aperçu du vaste travail d'organisation. Son rapport montre que les relations avec le dépôt fédéral se sont déroulées sans incidents notables.

La conférence s'est également occupée du problème des places de tir, et des nouvelles instructions du chef de l'instruction sur la remise des munitions pour les matchs de tir.

L'ESSOR MAGNIFIQUE DE LA CLINIQUE-MANUFACTURE DE LEYSIN

Créée en 1931 par le professeur Auguste Rollier, devenue bernoise après la guerre, la clinique-manufacture de Leysin, après des débuts difficiles, peut être considérée, aujourd'hui, comme parfaitement consolidée. A la veille de la guerre, malgré une reprise industrielle indéniable, 25 malades seulement étaient occupés régulièrement en moyenne, sur 50 ou 60 susceptibles de travailler. Le chiffre d'affaires annuel, parti de 35.000 francs, n'atteignait que 60.000 francs en 1939. En 1961, le chiffre d'affaires a dépassé le million de francs, dont près de la moitié versée sous forme de salaires. Ce développement de l'activité de la clinique-manufacture est dû notamment à la création d'un atelier d'occupation autonome pour la fabrication des puzzles et de ressorts industriels, une branche de petite mécanique convenant particulièrement bien aux malades. La fabrique de ressorts est un atelier de réadaptation complet au sens où l'entend l'assurance-invalidité. L'atelier de puzzles et de cartonnage est un atelier d'occupation pour anciens malades et invalides. En plus de 50 malades alités, les deux fabriques occupent 75 autres personnes, dont 10 apprentis, 25 ouvriers et employés permanents et 40 invalides au sens de la loi, pour des stages d'observations et de reclassement.

Si, de 1930 à 1939, tout a été sacrifié au travail des malades, et s'il y a eu de 1940 à 1944 de timides essais d'engagement de personnel permanent, tout a été sacrifié de 1945 à 1958 au développement industriel, cela sous la pression des clients de la manufacture. Dès 1959, la voie a été préparée à l'assurance-invalidité, si bien que la manufacture est

devenue un véritable centre de travail et de réadaptation pour handicapés.

Cependant, l'évolution se poursuit du fait, en particulier, de l'accélération du progrès technique. C'est dire que le service technique de la manufacture n'est pas au bout de ses peines. Il lui faut envisager l'avenir et prévoir les solutions les meilleures requises par notre temps.

CANTON DE VAUD

UN NOUVEAU PRIX LITTERAIRE

Pour encourager la production littéraire d'expression française, et particulièrement celle qui se rapporte au terroir, les éditions « Mon Village », spécialisées dans ce genre de production, ont créé un prix littéraire dont le montant est de 7.000 francs. Ce prix littéraire de la terre romande sera décerné pour la première fois le 16 novembre 1963 à Lausanne. Il récompensera une œuvre choisie par un jury de cinq membres, composé de M. Henri Perrochon, président de la société des écrivains vaudois, Mmes Yvonne Bastardoz, à Colombier-sur-Morges, Lily Mayor, à Moudon, MM. Roger Favre, agriculteur à Vuibroye, A.-L. Chapuis, éditions « Mon Village », à Vulliens (Vaud).

NECROLOGIE

M. Edouard Jaccoud, membre de la municipalité de Montreux et du Grand Conseil vaudois, est décédé à l'âge de 56 ans. Le défunt fut municipal de la commune du Châtelard-Montreux dès 1945, puis municipal et directeur des travaux de la nouvelle commune de Montreux. Depuis 1953, il était député libéral au Législatif cantonal.

M. Jaccoud était Président de la Fédération vaudoise et de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres et Vice-Président de l'Union internationale de la peinture. Il siégait dans de nombreuses organisations et commissions professionnelles. M. Jaccoud présida le comité d'organisation de la Fête des narcisses de 1957. Il était Vice-Président de la Fédération internationale de rink-hockey et représentait la Fédération suisse de rink-hockey au comité de l'Association nationale d'éducation physique depuis 1959.

DONS IMPORTANTS A « PAIN POUR LE PROCHAIN » ET AUX MISSIONS PROTESTANTES

Un groupe de personnes qui désirent garder l'amonymat ont remis un don de 20 000 francs à Lausanne à « Pain pour le Prochain » et un autre don de même importance au fonds commun romand des missions protestantes.

L'AUTOROUTE DU SIMPLON

Sous la présidence de M. H. Guhl, avocat à Montreux, l'office du tourisme du canton de Vaud a tenu une assemblée générale d'information consacrée à une causerie de M. J.-E. Dubochet, ingénieur en chef du bureau de construction des autoroutes, sur l'autoroute du Simplon, dans le secteur Lausanne-Villeneuve.

Cette artère, attendue avec impatience par les automobilistes et par les habitants de la région, fera partie du plan général du réseau d'autoroutes. La route actuelle a été construite pour 6 à 7.000 véhicules par jour. Il en passe en moyenne 11.000, et 18.000 les jours de pointe. L'autoroute du Simplon partira de Vennes. A une altitude de 5 à 600 mètres, elle dominera le Vignoble, Chardonne, le Manoir du Ban, descendra pour passer au-dessus de Vevey, de Chillon, pour aboutir à Rennaz et dans la plaine. De tous les projets examinés, c'est bien celui-là qui présente le plus d'avantages et qui est le moins coûteux, encore qu'il soit devisé actuellement de 15 à 20 millions de francs le kilomètre.

Le tracé de Chillon est encore à l'étude. On parle de creuser des tunnels parallèles ou d'établir un viaduc qui contournera la colline. Il faut considérer le développement des communes, des villages, ne pas empiéter sur leur domaine.

Le premier secteur qui sera mis en chantier est celui de Vevey-Rennaz, puis viendront Vevey-Vennes et Rennaz-St-Maurice. Les équipes qui seront libérées par la fin de l'autoroute Lausanne-Genève seront affectées à la nouvelle artère. Elles possèdent le matériel et l'expérience. Sur le trajet seront établis des centres de repos avec des postes de surveillance de la gendarmerie, des pompes à essence, des offices de renseignements touristiques, etc.

Les participants ont posé de nombreuses questions auxquelles M. Dubochet a répondu avec sa clarté habituelle. La mise en chantier de l'autoroute est prévue pour l'automne 1963.

RENE MORAX, †

L'écrivain suisse René Morax est décédé à l'âge de 89 ans. Il était entré à l'hôpital de Morges dans un état d'extrême faiblesse.

René Morax, bourgeois de Morges, bourgeois d'honneur de Morges depuis le jour de ses 80 ans, naquit le 11 mai 1873 dans cette maison familiale de la rue du Lac, dont il avait fait un musée et qu'il n'a quittée que pour voyager et séjourner à Rome ou à Evolène, et où il revenait toujours avec joie retrouver tant de riches souvenirs. Il passa sa licence ès lettres à l'université de Lausanne et travailla à Berlin et à Paris. Il commença par publier en 1900 une plaquette de vers, « Préludes et nocturne », et se tourna bien vite vers l'art

dramatique. Il écrivit « La bûche de Noël », jouée au château de La Sarraz, « Claude de Sivirier », farce populaire, « Les quatre doigts et le pouce », « On cherche une déesse », cette dernière pièce inspirée par la Fête des Vignerons. On commença à parler de lui, de son talent dramatique, et le pasteur Béranger, de Mézières, à la recherche d'un auteur populaire pour faire revivre en 1903 le pasteur Martin, qui s'éleva contre leurs excellences de Berne, s'adressa à Morax, après avoir essuyé un refus de la part d'Edouard Rod. Morax écrivit d'enthousiasme « La dîme », dont la musique est d'Alexandre Dénéréaz, jouée avec un succès considérable dans la halle des trams du Jorat, à Mézières. Morax a si bien su enthousiasmer les gens de Mézières, ses amis, son frère Jean, et Gustave Doret, qu'un grand élan les poussa à constituer la société coopérative du théâtre du Jorat, à édifier le théâtre en bois aux larges dimensions. Le théâtre fut inauguré en mai 1908 sous la neige, par des représentations de « La dîme » revue, et d' « Aliénor », avec musique de Gustave Doret, dont 50 ans de reprise un peu partout, dans le canton et hors du canton, n'ont pas usé la fraîcheur et le charme. Entre temps, la confrérie des vignerons avait demandé aux deux jeunes amis, René Morax et Gustave Doret, le poème et la musique de la Fête des Vignerons, donnée en 1905 avec un succès très grand. Jean Morax avait créé les décors et les costumes. La jeune équipe était lancée et allait au-devant de grands succès artistiques et aussi patriotiques, accueillie par le théâtre du Jorat, devenu un haut-lieu de la vie intellectuelle du pays.

Après « Aliénor », c'est la « Nuit des quatre temps », en 1912, une légende valaisanne, musique de Gustave Doret, puis « Tell », musique de Doret, joué juste avant la première guerre mondiale, et qui apportait des accents prophétiques. « Tell » fut édité par « Les cahiers vaudois », car Morax fut de cette équipe. Son théâtre de poupées parut aussi aux « Cahiers vaudois », de retour d'un voyage au Moyen-Orient avec son ami Walter Reinhardt, de Winterthour, René Morax écrivit rapidement « Le roi David », et sur le conseil d'Ansermet, en confia la musique à Arthur Honegger, dont on parlait à peine, et qui du jour au lendemain devint célèbre. « Le roi David », joué en 1921, transformé en oratorio, a fait le tour du monde. « Judith », créée en 1925, musique d'Honegger, puis en 1929, c'est « Roméo et Juliette », chœur de Frank Martin : en 1931, « La belle de Moudon », comédie ; en 1936, « L'esprit du mal », joué au théâtre de Lausanne ; en 1937, c'est le triomphe de « La servante d'Evolène », reprise deux fois à Mézières, jouée à Paris, à Bruxelles et à Amsterdam. Les œuvres suivantes furent moins marquantes : « Charles le Téméraire », en 1944, musique d'Honegger ; en 1947, « La lampe d'argile », qui se passe à Avenches, musique de Marescotti. « Job, le vigneron » ne fut jamais officiellement créé. On l'entendit à Radio-Lausanne. On doit encore à Morax une « Catherine de Sienne », jouée à Lausanne, avec musique de quatuor à cordes. En 1926, Morax put satisfaire son goût de la fantaisie, de la poésie pure et son goût pour le bibelot, avec la création du théâtre des marionnettes, ouvert au Grand-Chêne et qui présenta quelques spectacles d'un goût et d'un raffinement inoubliables. « Madame Fichini », « Le baladin de satin cramoisi », « La petite sirène », « La princesse d'Adourah », cette dernière, tirée des contes des mille et une nuits.

La grande culture de Morax lui permettait de trouver sans hésiter l'accessoire, le costume, ses détails, la musique, éléments indispensables à ses créations aérées.

Depuis plusieurs années, René Morax suivait avec le plus amical intérêt les manifestations de la vie intellectuelle, encourageant et conseillant les jeunes. L'anniversaire de ses 80 ans permit de manifester tout ce que le pays devait à cet homme de théâtre et qui pratiquait l'art populaire sans jamais faire de concessions au mauvais goût. Morax a transformé l'art dramatique romand. Il a créé une langue poétique riche d'images et quelques-uns de ses vers, de même que sa prose rythmée, revêtus de la musique de Doret, sont entrés tout droit dans le patrimoine national.

LES OBSEQUES DE RENE MORAX

René Morax avait désiré que ses obsèques fussent strictement religieuses. Sa messe de requiem *a été chantée à l'église de Morges, en présence de nombreuses personnalités des lettres, de la musique et des arts. Me Ernest Ansermet était présent, ainsi que M. Edouard-Marcel Sandoz, sculpteur, et Carlo Hemmerling, directeur du conservatoire de Lausanne. Le théâtre du Jorat était représenté par MM. Gaston Bridel, président d'honneur, Jean Schnetzler, président actuel, et Jacques Béranger et par Mme Marguerite Cavadaski. La Chanson Valaisanne avait envoyé une délégation. Le théâtre municipal de Lausanne, la Société des Ecrivains Vaudois et l'Association Romande des Auteurs Dramatiques avaient envoyé des couronnes. M. O'Connor, consul général de France à Lausanne, était aussi présent, ainsi que la municipalité de Morges avec un huissier.*

Devant l'église, après la messe, une délégation de la Société Cantonale des Chanteurs Vaudois, dirigée par Robert Mermoud, a chanté deux chœurs de « Tell ». Puis la mise en terre fut faite dans l'intimité.

MORT DU PROFESSEUR CHARLES GONET

M. Charles Gonet, ancien professeur à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, est décédé à Lausanne à l'âge de 71 ans, après un accident qui l'a retiré de la circulation depuis près d'une année.

Il était né à Nyon le 30 juin 1892. Il avait obtenu à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich son diplôme de forestier en 1917. Il a été inspecteur forestier à Givrin dès 1919, à Nyon dès 1922. En 1924, il a été un des fondateurs et le secrétaire de l'Association forestière vaudoise, dont il est devenu le directeur, et qu'il a grandement développée et dotée notamment de la pépinière de Genolier.

Il avait pris sa retraite en 1960 et avait été remplacé comme directeur par son fils. A Nyon, M. Charles Gonet était membre du Conseil communal qu'il avait présidé en 1938, puis député au Grand Conseil vaudois de 1934

à 1942. A Lausanne, il a dirigé de 1939 à 1941 l'Office cantonal du bois. Il a enseigné l'économie forestière à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich de septembre 1941 à 1957.

CANTON DE ZURICH

MORT DE CARL RITTER

On annonce la mort à l'âge de 70 ans de l'écrivain Carl Ritter. Il fut régisseur avant 1933 au théâtre national de Haute-Silésie, à Cattowitz, puis quand Hitler prit le pouvoir, il émigra en Suisse où il se fit apprécier comme conférencier et artiste. Il se rendit ensuite aux Etats-Unis et devint citoyen américain. Au cours de ces dernières années, il vécut tantôt à New-York, tantôt en Suisse. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont les sujets concernent surtout les Etats-Unis.

SEMAINES FRANÇAISES EN SUISSE

Des semaines françaises sont organisées en février et mars à Genève, Lausanne et Zurich. La journée d'ouverture à Zurich a été fixée au 30 janvier. Elle a réuni notamment l'ancien ministre des finances Wilfrid Baumgartner, président de l'Alliance française, l'ambassadeur de France à Berne, M. Baudet, et le président de la ville de Zurich, M. Landolt.

Les magasins zuricois présentaient des produits français et organisaient des expositions. On dégustait des vins et des spécialités françaises dans les restaurants. Des expositions sont consacrées aux peintres Cézanne, Jacques Villon, Jean Bazaine, et Hans Hartung, à l'architecture française d'aujourd'hui et à l'esthétique industrielle française. La France est aussi à l'honneur au théâtre, au cinéma et à la radio. On prévoit enfin des causeries sur les problèmes culturels, scientifiques et techniques de la France.

OUVERTURE DES SEMAINES FRANÇAISES DE ZURICH

Le concert d'une fanfare militaire française a marqué, devant l'hôtel de ville, l'ouverture des semaines françaises de Zurich.

De nombreux hôtes d'honneur étaient présents, qui furent salués par M. Landolt, président de la ville. On remarquait MM. Wilfrid Baumgartner, président de l'Alliance française et ancien ministre des finances, Philippe Baudet, ambassadeur de France à Berne, Hans Schaffner, conseiller fédéral, et Walter Kœnig, chef du gouvernement cantonal zuricois.

Les discours d'ouverture furent prononcés par le syndic de Zurich et l'ambassadeur de France, qui exprimèrent le vœu que ces semaines françaises renforcent encore les relations d'amitié séculaires qui unissent la France et la Suisse.

Le troisième orateur fut M. Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie politique, dont nous reproduisons le discours ci-dessous. Il déclara :

« C'est un grand plaisir pour moi que d'assister au lancement des semaines françaises en Suisse et de saisir cette occasion de rendre hommage à la vitalité du commerce extérieur de la France.

Loin de mon esprit la pensée de dépouiller les semaines françaises de leur caractère culturel et scientifique. Bien au contraire, je suis le premier à me réjouir de cette chance donnée à mes compatriotes de voir briller sur notre sol de nombreuses facettes du génie français. Nous sommes très heureux, Monsieur le Ministre, que vous nous apportiez (sinon la Joconde occupée ailleurs) tant d'échantillons d'une culture dont le rayonnement ne cesse depuis des siècles de stimuler notre pensée et d'animer notre vie nationale.

Mais vous avez, fort à propos, inclus dans vos manifestations des biens plus matériels qui, tout autant que les produits de l'art et de la science, sont fort appréciés chez nous. L'année 1962 a vu battre tous les records de l'exportation française en Suisse, qui a dépassé un milliard 700 millions de nos francs. Alors que la balance commerciale totale de la France est exactement équilibrée en 1962, les échanges avec la Suisse ont laissé entre vos mains un actif d'un milliard de francs suisses, dont un cinquième au titre de l'agriculture.

Ainsi, le petit voisin que nous sommes a absorbé 7 % de vos exportations hors zone franc et se place à cet égard non loin de vos très grands partenaires européens. Si l'on compte par habitant, on constate même que chaque Suisse a acheté en 1961 pour 350 francs de produits français alors que chaque Allemand achetait pour 100 francs et chaque Italien pour 50 francs.

A la lumière de ces faits, les semaines françaises sont une preuve de plus du dynamisme des exportateurs d'Outre-Jura. Elles semblent bien montrer que, non content des succès spectaculaires déjà remportés en Suisse par ses produits, le commerce extérieur français espère faire mieux la prochaine fois, c'est-à-dire cette année.

Le libéral impénitent que je suis s'en félicite, sachant que le commerce n'est pas une voie à sens unique et convaincu que vos succès sur le marché suisse vous amèneront à ouvrir toujours plus largement votre porte à notre exportation en France.

Cette réciprocité dans la cordialité de l'accueil fait aux produits du voisin, qu'ils soient industriels ou agricoles, doit être maintenue et même élargie afin de surmonter certains obstacles dont le profil se dessine à l'horizon. Les brillants architectes français auxquels votre civilisation doit tant de chefs-d'œuvre sont certainement capables d'édifier la nouvelle construction européenne tout en préservant les fondations solides que constituent les échanges intensifs entre nos deux marchés depuis longtemps complémentaires.

Le meilleur gage de réussite d'une telle entreprise réside dans la politique de bon voisinage qui a toujours prévalu entre la France et la Suisse à travers l'histoire souvent tumultueuse de notre continent. De François I[er] jusqu'à nos jours, la Suisse a constamment bénéficié de la présence rassurante de sa grande voisine de l'Ouest. En revanche, je crois qu'il est permis de

constater que la France, dans la gloire comme dans ses épreuves, a toujours trouvé auprès de nous une amitié fidèle jointe à l'admiration que tout Suisse éprouve pour elle.

Les semaines françaises en Suisse s'inscrivent dans la ligne de cette tradition séculaire et je forme mes vœux les plus chaleureux pour le succès éclatant qu'elles méritent.

★ ★ ★

Après l'ouverture officielle des Semaines Françaises de Zurich, les hôtes ont visité l'exposition « Architecture en France », sous la conduite de M. Altherr, directeur du musée des Arts et Métiers de Zurich. Cette exposition est placée sous le patronage de l'Ambassadeur de France en Suisse et du syndic de Zurich. Elle présente les constructions de l'après-guerre en France, dues à des architectes français et étrangers (Suisses notamment).

Le programme des constructions qui a dû être réalisé en France après la dernière guerre (immeubles locatifs, usines, écoles, etc.) a imposé un travail rationnel, d'autant plus qu'il fallait faire vite et que souvent les matériaux manquaient. Aussi s'est-on souvent éloigné du style traditionnel. Jean Prouvé a consacré de longues études au préfabriqué. L'architecte et sculpteur André Bloc a dégagé une tendance à l'architecture plastique. L'exposition rappelle aussi l'œuvre du neuchâtelois Le Corbusier par des vues de sa célèbre chapelle de Ronchamp.

Au dîner de midi, offert par l'ambassade française, on a entendu l'Ambassadeur Baudet, le syndic Landolt et l'ancien ministre Baumgartner. Dans l'après-midi, la municipalité de Zurich a donné à la campagne de Muralt un réception en l'honneur de M. Baumgartner.

LES OBSEQUES DE HANS ROSBAUD

Les obsèques du musicien Hans Rosbaud se sont déroulées au crématoire de Zurich, en présence d'une foule nombreuse comprenant notamment des représentants des autorités cantonales et municipales. On entendit des productions musicales de membres de l'orchestre de la Tonhalle et du quintette à vent du Suedwestfunk.

Le pasteur Schmid a rappelé les étapes de la vie de Hans Rosbaud qui, né à Graz en 1895, avait étudié à Francfort. A l'âge de 27 ans, on lui confiait déjà la direction du conservatoire de Mayence. En 1929, il passait à la radio de Francfort, et en 1941, il dirigeait la vie musicale de Strasbourg. A la fin de la guerre, il se trouve à Bayreuth, puis à Munich. Ces dernières années, il a connu une réputation mondiale, dirigeant avec un grand succès à New-York et à Chicago.

M. W. Hardmeier, président de la société de la Tonhalle, a parlé ensuite au nom de l'orchestre de la Tonhalle de Zurich, du conseil municipal et de l'opéra de Zurich. Il a rappelé qu'il y a deux ans, l'attribution à Hans Rosbaud de la médaille Hans Georg Naegeli a témoigné de la reconnaissance que lui devait la ville de Zurich.

On entendit en dernier lieu M. Hartmann, directeur des programmes du studio de Baden-Baden, qui souligna la grande activité déployée en Allemagne par Rosbaud, qui a imposé sa personnalité à l'orchestre du Sudwestfunk.

PRIX DU CINEMA DE LA VILLE DE ZURICH

Une cérémonie a marqué la remise des prix du cinéma de la ville de Zurich. M. Landolt, président de la ville, a souligné que les prix en question sont décernés pour la troisième fois. Le but est de récompenser les auteurs des films jugés les meilleurs de la production locale et, partant, zuricoise. Voici les films choisis parmi les 42 qui ont été examinés : « Jakobli und Meieli », metteur en scène Franz Schnyder, « Die Ehe des Herrn Mississipi » (Le mariage de M. Mississipi, dont le texte est de Friedrich Duerrenmatt, mise en scène de Kurt Hoffmann), le film documentaire « Eichmann et le troisième Reich », metteur en scène Erwin Leiser, le film de télévision « Die Unterrichtsstunde », et les films documentaires « Zuercher Impressionen », « Das Seewasserwerk 2 im Bau und Betrieb », « Dein Herz ist kostbar » et « Transafricana ». Les cinéastes Max Haufler, Otto Ritter et Hans Trommer ont reçu chacun un prix en argent.

Le président de la ville a remis ensuite les prix, c'est-à-dire les diplômes, contenus dans des tubes d'argent.

DES PHOTOS EN COULEURS EN 90 SECONDES

On vient de présenter à la presse zuricoise un nouveau procédé qui permet, grâce à un appareil spécial, d'obtenir en 90 secondes des photos en couleurs. Cette invention est due à M. Edwin Land, professeur à l'institut de technologie du Massachusetts, Conseiller scientifique des Présidents Eisenhower et Kennedy et Président de l'académie américaine des arts et des sciences, à qui l'on doit déjà le développement rapide de la photo en noir et blanc.

Des centaines de savants, ingénieurs et techniciens ont travaillé pendant quinze ans à la mise au point du nouveau procédé. Il fallut résoudre le problème du tirage immédiat de la photo sans chambre noire. Il fallut aussi trouver un nouveau film négatif. Actuellement, le temps de développement de la photo en couleurs est de 93 minutes, plus la période de séchage. A l'avenir, si le nouveau procédé s'impose, 90 secondes suffiront.

DES DONS D'HONNEUR A DES ECRIVAINS

Le chef du gouvernement zuricois, M. Kœnig, utilisant les crédits cantonaux pour l'encouragement des lettres, a remis des dons d'honneur d'un montant total de 22 000 francs à Max Bolliger, Raffael Ganz, Selma Regula Gessner, Kurt Puggenheim, Kurt Hirschfeld, Olga Meyer et Albert Jakob Welti.

OBSEQUES DE M. HANS BAENNINGER

Une foule nombreuse a rendu récemment un dernier hommage à M. Hans Baenninger, ancien vice-directeur de Radio-Zurich, décédé à l'âge de 66 ans.

Le pasteur Hans Frick retraça la vie du disparu qui, né à Zurich, avait senti à 16 ans déjà la vocation du théâtre. Il exerça néanmoins pendant treize ans la profession d'instituteur, mais participa à de nombreuses activités dramatiques. Son goût du verbe l'amena à la radio-diffusion et c'est en 1939 qu'il devint vice-directeur du studio de Zurich.

Il s'occupa, avec succès, comme devait le rappeler M. Baechli, directeur du studio, des émissions scolaires, des émissions pour enfants et des émissions théâtrales.

POURQUOI L'AEROPORT DE KLOTEN A ETE UTILISABLE EN DEPIT DU VERGLAS

Grâce à la découverte d'un mélange alcoolisé, faite par un employé de l'aéroport, les pistes d'atterrissage de Zurich-Kloten ont tout de même été utilisables pendant la période de grand froid qui précéda Noël. On se souvient que pendant plusieurs jours, les avions ne pouvaient se poser ni à Genève-Cointrin, ni en France, ni en Allemagne Fédérale, à cause du verglas.

Voici l'histoire de cette découverte. L'hiver dernier, un employé de l'aéroport, qui voulait utiliser un mélange alcoolisé pour sa voiture, remarqua que quelques gouttes de ce liquide tombées sur le sol verglacé ne tardaient pas à dissoudre le verglas. Par la suite, on procéda à divers essais avec des mélanges analogues. Le laboratoire fédéral d'essais des matériaux établit d'autre part que ces mélanges ne s'attaquaient ni au béton, ni à l'acier, ni au caoutchouc. La découverte était d'autant plus précieuse que si naguère on combattait le verglas en répandant du sable, cette méthode n'était plus possible avec des avions à réaction : les nuages de sable risquaient d'endommager les tuyères. Les essais s'étant révélés définitivement concluants, la direction de Zurich-Kloten fit construire un camion-citerne spécial d'une contenance de 6.000 litres. De chaque côté de la citerne se trouvent des tuyaux longs de huit mètres qui permettent d'arroser la piste avec le mélange antiverglas. Il faut de 35 à 40 minutes pour arroser sur une largeur de 32 mètres la piste d'atterrissage sans visibilité, longue de 3.700 m. Suivant son épaisseur, la couche de verglas fond en l'espace de trois à quinze minutes. S'il n'y a pas de nouvelles précipitations, il suffit d'un arrosage par jour. Le coût d'un arrosage s'élève à 1.200 francs, ce qui est tout à fait rentable, puisqu'en une seule journée les droits d'atterrissage encaissés à Zurich-Kloten pour 70 avions de ligne réguliers se montent à 20.000 francs. Il va sans dire que l'invention en question revêt une importance singulière pour la sécurité du trafic aérien pendant l'hiver.

SURCHAUFFE ET REDUCTION DU TRAVAIL : UNE VOIX PATRONALE

Dans son dernier numéro, la « Schweizerische Arbeitgeberzeitung » (organe alémanique des Associations patronales suisses), prend position au sujet de la décision de la conférence industrielle de la Fédération des Ouvriers sur Métaux et Horlogers (F.O.M.H.) de s'en tenir à l'entrée en vigueur de la semaine de travail de 44 heures, à partir du mois de mai 1963, il s'en prend à l'argument de la F.O.M.H. selon lequel après le 1er mai 1963, là où cela s'avèrerait nécessaire, on travaillera aussi longtemps qu'auparavant, malgré la semaine de 44 heures, qu'il n'y aura qu'à s'entendre, de sorte qu'aucun nouvel ouvrier étranger ne devra être engagé.

Cette argumentation, constate la « Schweizerische Arbeitgeberzeitung », ne tient pas compte de la position dominante de l'industrie métallurgique et des machines au sein de l'économie suisse. Même si la durée hebdomadaire du travail est ramenée formellement à 44 heures, et en admettant que la durée effective actuelle du travail est maintenue, rien ne dit qu'il n'y aura pas, après coup, de nouvelle vague de revendications pour une réduction de la durée du travail dans d'autres branches. La F.O.M.H. a donc choisi cette ligne « dure » et en contradiction avec les lois économiques, bien qu'elle n'ignorât point qu'elle remet ainsi en question les efforts autonomes de l'économie en vue de lutter contre la surchauffe de même que la conception conjoncturelle du Conseil fédéral. Aussi peut-on craindre qu'étant donné l'attitude intransigeante de la F.O.M.H., les pourparlers entre le patronat et les salariés, engagés sous les auspices du Conseil fédéral, n'aient pas le succès escompté, conclut l'organe.

SWISSAIR vous propose vers
le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud
Le Convair 990 CORONADO
le Jet le plus moderne du monde
SWISSAIR
PARIS, NICE et tous agents IATA de vogages et de fret